

Le 4 décembre 2025
LE MAIRE DE SAINT-GEORGES-DU-BOIS,

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécutoire de l'Art. L.2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales)

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Georges du Bois se réunira en séance ordinaire :

MERCREDI 17 décembre 2025 à 20 H 45

A la MAIRIE – 16 Rue des Distilleries 17700 SAINT GEORGES DU BOIS

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance,

Je vous rappelle que si vous ne pouvez pas participer à la réunion, vous devez compléter le pouvoir ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

**Le Maire,**
Jean GORIOUX

ORDRE DU JOUR :

- 01- Décision modificative n°2 – Budget SPIC
- 02- Modification des statuts de la Communauté de Communes Aunis Sud
- 03- Subvention exceptionnelle à l'Association « Bulle de chat »
- 04- Marché d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage

DECISIONS DU MAIRE : Décisions du Maire en vertu de sa délégation

INFORMATION :

✂ _____

POUVOIR

Je soussigné _____

Agissant en qualité de _____

Empêché d'assister au _____

Qui se tiendra le _____

Donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document

A M _____

Fait à _____, le _____
Signature (1)

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "BON POUR POUVOIR"